



**PRÉFÈTE  
DE LA LOZÈRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS DES SERVICES DE L'ÉTAT EN LOZÈRE**



**RECUEIL SPECIAL N° 26**

**Publié le 17 juillet 2020**

*ACCUEIL DU PUBLIC : rue du faubourg Montbel, Mende*

*Services administratifs : du lundi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00  
le vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h30*

 : Préfecture de la Lozère – BP 130 – 48005 MENDE CEDEX  
Site internet : [www.lozere.gouv.fr](http://www.lozere.gouv.fr)  
 : 04-66-49-60-00 – Télécopie : 04-66-49-17-23

**PRÉFECTURE de la LOZÈRE**

**RECUEIL des ACTES ADMINISTRATIFS SPECIAL n° 26  
En date du 17 juillet 2020**

**SOMMAIRE**

**Direction départementale des finances publiques**

**Arrêté n° DDFIP48-2020-198-01 du 16 juillet 2020 relatif à l'ouverture au public du centre des Finances Publiques de Florac**



## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZÈRE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE LA LOZÈRE  
1 ter Boulevard Lucien Arnault  
BP 131  
48 005 Mende Cedex

**Arrêté n° DDFIP48-2020-198-01 du 16 juillet 2020**

**relatif à l'ouverture au public du centre des Finances Publiques de Florac**

**La Directrice Départementale des Finances publiques de la Lozère**

Vu le décret n° 71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'État ;

Vu les articles 26 et 43 du décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF-BCPPAT-2020-034-014 du 3 février 2020 portant délégation de signature en matière d'ordonnancement d'ouverture et de fermeture des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques de la Lozère ;

### **ARRÊTE :**

#### **Article 1<sup>er</sup>**

Le centre des Finances publiques de Florac sera fermé au public à titre exceptionnel du 16 au 30 juillet 2020.

#### **Article 2**

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visés à l'article 1<sup>er</sup>.

Fait à Mende, le 16 juillet 2020

Par délégation de la Préfète,

La Directrice départementale des Finances publiques de la Lozère,

**SIGNE**

Caroline PERNOT  
Administratrice Générale des Finances publiques